



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 juin 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008)

#### I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 1830 (2008), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter tous les trois mois un rapport sur les progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution de ses tâches. Le rapport qui suit est le troisième à être présenté en application de cette résolution.

2. Il fait le point des activités menées par l'Organisation des Nations Unies en Iraq depuis le précédent rapport (S/2009/102), en date du 20 février 2009, et met l'accent sur les mesures prises pour donner suite aux dispositions de la résolution 1830 (2008). Il récapitule les principaux événements politiques qui se sont produits pendant la période considérée, ainsi que les faits nouveaux intervenus sur la scène régionale et internationale et intéressant l'Iraq. Il rend compte des activités de mon Représentant spécial pour l'Iraq, des questions opérationnelles et des problèmes de sécurité.

#### II. Évolution de la vie politique et des conditions de sécurité en Iraq

3. Le 6 mars, le Premier Ministre Nuri al-Maliki a de nouveau appelé à la réconciliation nationale et rappelé qu'il fallait y inclure les anciens cadres et responsables du Parti Baas. Le Vice-Président sunnite, Tariq al-Hashemi, a souligné que la réconciliation était une procédure de longue haleine et qu'elle avait des avantages, notamment la possibilité de modifier la constitution pour accorder plus de pouvoirs à l'électorat sunnite afin qu'il surmonte des années de méfiance et participe pleinement à la vie politique.

4. La réconciliation reste délicate et, pendant la période à l'examen, elle a été marquée par le mécontentement d'éléments des conseils de l'Éveil et de membres des Fils de l'Iraq concernant le non-paiement des salaires et l'incorporation de leurs membres dans les Forces de sécurité iraqiennes et d'autres structures gouvernementales. La chute des recettes pétrolières contribue à ce problème obligeant le Gouvernement à réduire nettement son budget pour 2009 et à geler le



recrutement des policiers. Les tensions ont flambé le 28 mars lorsqu'un éminent dirigeant du Conseil de l'Éveil dans le centre de Bagdad a été arrêté pour s'être livré dans le passé à des violences sectaires. Cependant, bien que d'autres Conseils de l'Éveil se soient inquiétés de cette arrestation, l'intéressé n'aurait pas bénéficié d'un grand soutien parmi les dirigeants des Conseils.

5. Ayad al-Samarrai, candidat du Tawafuq (et adjoint du Vice-Président al-Hashemi au Parti islamique iraquien), a été élu nouveau Président du Parlement au cours d'une session parlementaire tenue au Conseil des représentants le 19 avril. Cette élection a mis fin à l'impasse politique de quatre mois qui a suivi la démission du Président précédent, Mahmoud al-Mashhadani, en décembre 2008. Le nouveau programme établi par le Président du Parlement vise notamment à accélérer l'approbation des projets de loi en instance, à promouvoir les fonctions de supervision du Parlement, à procéder aux préparatifs des prochaines élections parlementaires et à assurer un suivi plus étroit des travaux des commissions indépendantes. Le programme prévoit également l'achèvement des tâches confiées au Conseil des représentants, comme les amendements à la Constitution et la modification des travaux de diverses commissions parlementaires, afin qu'il soit tenu compte de la commission créée en application de l'article 23 de la loi relative aux élections provinciales qui a été chargée par le Conseil de trouver une formule de partage du pouvoir avant la tenue des élections provinciales à Kirkouk.

6. L'annonce officielle des résultats de l'élection dans les gouvernorats faite par la Haute Commission électorale indépendante le 26 mars a enclenché la formation des conseils provinciaux dans 14 gouvernorats où les élections s'étaient tenues le 31 janvier 2009, y compris le choix de tous les gouverneurs et des députés de chaque province. Dans les gouvernorats du centre, les élections ont été remportées par une plus large majorité, ce qui a facilité la création d'alliances et permis d'attribuer plus rapidement les postes de responsabilité. Dans certains gouvernorats du sud, le vote a été divisé, de sorte que les nouveaux membres élus aux conseils ont eu du mal à parvenir à un consensus.

7. Muthanna a été le dernier gouvernorat à former son conseil provincial et à choisir son gouverneur le 30 avril. À Najaf, la commission juridique du Parlement iraquien a mis en question la manière dont le gouverneur a été choisi et il semblerait que cette question doive être réglée par la Cour suprême iraquienne. À Ninawa, un différend oppose la Liste fraternelle Ninawa, dirigée par des Kurdes, et la nouvelle Liste al-Hadbaa, qui a remporté les élections provinciales de janvier. Les membres kurdes du conseil provincial boycottent les réunions du conseil et ont exigé que plus de postes soient attribués à des Kurdes au gouvernement provincial. Le 8 mai, les forces kurdes peshmerga ont empêché le nouveau Gouverneur de la Liste al-Hadbaa d'assister à un événement sportif dans le sous-district de Bashiqaq, ce qui a conduit à des accusations émanant des deux parties. Le Gouverneur et ses partisans ont exigé que le gouvernement régional du Kurdistan retire ses forces de toutes les zones faisant l'objet du différend à Ninawa. La situation reste très préoccupante.

8. Bien que dans l'ensemble des conditions de sécurité en Iraq se soient améliorées depuis 2008, la récente flambée d'attaques en masse, violentes et non ciblées, continue de faire un nombre excessivement élevé de victimes civiles, ce qui montre qu'il reste encore beaucoup de difficultés à surmonter sur le plan de la sécurité. Une nouvelle vague d'attentats-suicides à la bombe a eu lieu, atteignant son paroxysme le 23 mars lors de l'explosion de quatre bombes dans tout l'Iraq, qui

ont fait au moins 32 morts et des dizaines de blessés. Il y a eu près de 20 attentats à la bombe qui ont fait 355 morts iraqiens en avril, le mois le plus mortel en 2009, selon les responsables iraqiens. Plus de 80 pèlerins iraniens auraient également été tués le même mois. Le 20 mai, une voiture piégée a explosé dans le nord-ouest de Bagdad, faisant 40 morts et plus de 70 blessés; le lendemain, une série d'attentats à la bombe à Bagdad et Kirkouk a fait au moins 23 morts et de nombreux blessés.

### **III. Activités de la Mission**

#### **A. Activités politiques**

9. Pendant la période considérée, les activités de mon Représentant spécial et de la Mission ont été à nouveau axées d'urgence sur la question des différends concernant les frontières intérieures de l'Iraq, en vue de promouvoir le dialogue politique entre le Gouvernement iraqien et le gouvernement régional du Kurdistan. Dans ce cadre, la Mission a mis la dernière main à un ensemble de rapports analytiques sur les différends concernant les frontières intérieures dans le nord de l'Iraq, qui ont été présentés le 22 avril au Conseil de la présidence et au Premier Ministre iraqiens ainsi qu'au Président du gouvernement régional du Kurdistan. Ces rapports, dont l'établissement a pris plus d'un an, ont été élaborés à l'issue de consultations avec de nombreux interlocuteurs iraqiens, y compris de hauts fonctionnaires et des membres du Parlement. Les consultations de haut niveau avec les partenaires iraqiens sur la teneur et la nature des rapports se sont multipliées au début avril avant leur présentation officielle. Des réunions d'information ont eu lieu ensuite avec les commissions parlementaires concernées, y compris les commissions créées en application des articles 23 et 140 et la Commission de la réforme constitutionnelle.

10. Quinze rapports ont été établis sur les districts situés dans quatre gouvernorats du nord de l'Iraq, de la frontière syrienne à la frontière iranienne, y compris les districts de Sinjar, Tal Afar, Til Kaef, Sheikhan, Akre, Hamdaniya et Makhmur dans le gouvernorat de Ninawa; d'Al Hawija, Dibis, Daquq et Kirkouk dans le gouvernorat de Kirkouk; de Tuz dans le gouvernorat de Salahadin; et les districts de Kifri et Khanaqin et le sous-district de Mandali dans le district de Baladruz dans le gouvernorat de Diyala. Ces rapports sont le produit de travaux de recherche approfondis sur les conditions actuelles et des versions contradictoires obtenues à partir de pistes d'enquête complémentaires, menées lors de consultations publiques avec diverses autorités iraqiennes aux niveaux national, régional et local et au niveau des gouvernorats. L'évaluation de chaque district comprend des recommandations concernant des mesures de confiance précises localisées et vise à jeter les bases d'un dialogue futur entre les parties iraqiennes, notamment en complément des procédures locales. Comme le manque de clarté administrative a provoqué une pénurie de services importante dans ces secteurs, l'analyse est également étayée par un relevé des besoins essentiels en matière de développement.

11. De nature analytique plutôt que prescriptive, les rapports ne font pas de suggestions concernant la compétence administrative à venir de ces secteurs. Les résultats ne nuisent pas aux procédures iraqiennes souveraines déjà engagées et sont conformes aux éléments de la Constitution de l'Iraq. Ils sont en outre le témoin du fait que ces questions sensibles ne peuvent être réglées isolément et qu'il faut

que les gouvernements aux niveaux fédéral et régional fassent preuve de bonne volonté et s'engagent résolument à entamer un dialogue sur la durée, non seulement sur les questions territoriales mais aussi sur la sécurité, le partage des recettes et la Constitution.

12. On trouvera dans le rapport un document de synthèse sur la situation de Kirkouk pour laquelle la MANUI a formulé quatre propositions qui reposent toutes sur la Constitution de l'Iraq. Ces propositions considèrent que le gouvernorat est une seule entité et qu'il faut parvenir à un accord politique entre les parties, pendant une période de transition, qui pourrait ensuite être confirmé par référendum.

13. Pendant la période à l'examen, mon Représentant spécial et l'équipe politique de la MANUI ont pris contact avec des hauts responsables politiques irakiens, des membres du Parlement et des représentants provinciaux indépendants ou d'autres partis à Kirkouk en vue d'étudier la question du partage du pouvoir à Kirkouk et de l'évolution de la situation dans certaines parties de Ninawa et de Diyala. La Mission s'est également entretenue avec les partenaires internationaux qui ont toujours appuyé fermement et activement l'initiative politique prise par l'ONU afin de réduire les tensions.

14. Parallèlement, à la demande du Président du Parlement, la MANUI a continué d'aider la commission parlementaire chargée de Kirkouk, créée en application de l'article 23 de la loi relative aux élections provinciales. Elle concourt aux travaux de cette commission en lui fournissant des services de secrétariat et un appui logistique et technique, ainsi qu'en offrant les services d'experts pour la conseiller en matière de partage du pouvoir, de demandes concernant la restitution des logements et d'inscription sur les listes électorales. La commission créée en application de l'article 23 a demandé le 1<sup>er</sup> avril que son mandat soit prorogé de deux mois afin qu'elle puisse présenter ses conclusions au Parlement. Il semble qu'il y ait un accord de principe sur l'attribution des trois postes de haut responsable au conseil provincial mais l'attribution des postes de moindre responsabilité selon le système des quotas ethniques et le calendrier d'exécution de l'accord sur le partage du pouvoir n'ont pas encore fait l'objet d'une décision. Au début du mois de mai, mon Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques a accompagné en Irlande du Nord les membres de la commission, des chefs de la sécurité de Kirkouk et des membres du conseil provincial. Il s'agissait d'aider la délégation de Kirkouk à tirer les enseignements de l'expérience de l'Irlande du Nord qui pourraient s'appliquer à Kirkouk, notamment dans les domaines du partage du pouvoir, de la réforme des politiques et du statut constitutionnel de la province, à la lumière de l'Accord du vendredi saint et des rapports qu'entretient l'Irlande du Nord avec deux entités distinctes.

## **B. Dialogue régional**

### **Évolution de la situation régionale**

15. Pendant la période considérée, des hauts responsables se sont rendus en Iraq, ce qui a permis de resserrer les liens bilatéraux du pays avec ses voisins. Le 27 février, le Président Jalal Talabani a conduit une délégation à Téhéran puis l'ancien Président iranien, Akbar Hashemi Rafsanjani, et le Président du Parlement iranien, Ali Larijani, se sont rendus à Bagdad. Le 7 mars, le Président Talabani s'est rendu à Ankara puis, le 23 mars, le Président turc, Abdullah Gül, s'est rendu à

Bagdad. Le Ministre des affaires étrangères du Koweït, Mohammad Al-Sabah Al-Salem Al-Sabah, et le Président palestinien, Mahmoud Abbas, se sont rendus à Bagdad en février et en avril, respectivement. Le Ministre des affaires étrangères de la Syrie, Walid al-Moualem, s'est rendu à Bagdad le 25 mars. Le 21 mars, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Amr Moussa, s'est rendu à Bagdad et a promis que la Ligue jouerait un rôle plus actif dans la réconciliation nationale, les préparatifs électoraux et la reconstruction de l'Iraq. Ces visites montrent qu'il existe un effort concerté pour resserrer les liens bilatéraux entre le Gouvernement iraquien et ses voisins.

16. Les améliorations récentes des conditions de sécurité et les progrès d'ordre politique ainsi que les relations de l'Iraq avec ses voisins ont fait que le Gouvernement a annoncé officiellement qu'il n'entendait pas continuer de faire partie du mécanisme multilatéral de dialogue régional, préférant entretenir des relations régionales sur une base bilatérale. En conséquence, la MANUI a continué de s'entretenir avec le Ministère des affaires étrangères et le cabinet du Premier Ministre afin d'examiner la manière dont l'intégration régionale de l'Iraq pouvait avoir lieu, notamment en incluant la participation régionale dans les nouvelles priorités du Pacte international pour l'Iraq.

17. La Mission a également fourni son concours aux initiatives visant à promouvoir la coopération bilatérale avec les voisins de l'Iraq. La proposition qu'elle a faite de contribuer à un projet de déminage commun à l'Iraq et à l'Iran a débouché sur la création, du côté iraquien, de la Commission de coordination du déminage et de la lutte contre la drogue, qui a tenu plusieurs réunions depuis février, ainsi que sur la création d'une commission bilatérale de déminage commune aux deux pays. La Mission a également continué d'apporter son aide au Coordonnateur de haut niveau de l'Organisation des Nations Unies chargé de la question du rapatriement ou du retour de tous les nationaux koweïtiens et de pays tiers ou de leurs dépouilles en mettant au point, avec le Ministère iraquien des droits de l'homme, un projet de renforcement des capacités pour l'exhumation des corps. Elle a aussi apporté son concours au projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït (mis au point conformément à la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité et dirigé par le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat) en se tenant en rapport avec des interlocuteurs iraqiens pour suivre les préparatifs de la prochaine campagne d'entretien d'abornement de la frontière qui doit être lancée en septembre. L'ONU prend également part à des débats avec des interlocuteurs iraqiens et d'autres parties prenantes sur l'application du paragraphe 5 de la résolution 1859 (2008) du Conseil de sécurité, dans le cadre de l'action menée à l'échelle du Secrétariat pour examiner toutes les résolutions concernant l'Iraq adoptées depuis 1990.

18. Pendant la période considérée, la Mission a continué de se tenir activement en rapport avec les partenaires régionaux : mon Représentant spécial s'est rendu en République arabe syrienne, en Arabie saoudite et au Koweït, et mon Représentant spécial adjoint est allé en Turquie où il a passé en revue les activités de l'Organisation en Iraq et étudié la manière de promouvoir une plus grande coopération régionale et une plus grande participation des pays voisins.

### **C. Activités d'appui en matière constitutionnelle**

19. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour faciliter le dialogue au sujet des questions constitutionnelles en suspens, le Bureau d'appui à l'élaboration de la Constitution de la MANUI a tenu une table ronde avec des dirigeants irakiens les 7 et 8 avril pour envisager la gestion des hydrocarbures dans un système fédéral. Une table ronde qui a accueilli un plus vaste éventail de participants a également été organisée à Erbil. Les débats ont été axés sur l'évolution du fédéralisme en Iraq, les compétences centrales et les compétences régionales en matière de contrats pétroliers, un véritable régime national de partage des recettes et le déblocage de la législation sur les hydrocarbures pour stimuler l'investissement étranger qui fait cruellement défaut. Pour relancer le débat sur ces questions en suspens et favoriser à la fois la réconciliation politique nationale et le développement économique, il a été convenu qu'une conférence élargie sur le fédéralisme et la gestion des hydrocarbures se tiendrait à la mi-juin, à l'initiative du Conseil des ministres et avec l'aide de la Mission et de l'UNOPS.

### **D. Assistance électorale**

20. Le 26 mars, la Haute Commission électorale indépendante a annoncé les résultats définitifs certifiés des élections au conseil des gouvernorats tenues le 31 janvier. Cette annonce a mis fin à la procédure de jugement définitif des recours électoraux du Groupe judiciaire électoral, organe judiciaire indépendant dont les membres sont nommés par la Cour de cassation, et ouvert la voie à l'investiture des nouveaux conseils de gouvernorat et à l'élection des nouveaux gouverneurs et de leurs adjoints.

21. Malgré les efforts considérables déployés pour mobiliser les électeurs et s'assurer qu'ils savaient où aller voter, 1 428 plaintes ont été déposées par des particuliers devant la Haute Commission concernant la liste électorale (77 % des 1 856 plaintes reçues le jour des élections). Il faut noter qu'aucune plainte n'a été déposée par les partis politiques concernant des erreurs généralisées figurant sur la liste électorale définitive. L'annonce des résultats préliminaires cinq jours seulement après l'élection n'a pas posé de difficultés particulières en ce qui concerne la crédibilité du processus à l'exception des plaintes déposées par le Conseil de l'Éveil Anbar à la suite desquelles la Haute Commission a dépêché une équipe chargée de mener l'enquête dans le gouvernorat, qui a conclu que les plaintes n'étaient pas étayées. D'autres plaintes déposées à Diyala et à Ninawa concernant le bourrage des urnes ont conduit la Haute Commission à annuler les résultats de certains bureaux de vote. Trois candidats ont été remplacés à l'issue de l'enquête menée par la Haute Commission. Enfin, le Groupe judiciaire électoral a rendu un jugement favorable à la Commission électorale pour chacun des 593 recours formés, rejetant tous les griefs présentés contre les résultats définitifs.

22. La Mission a continué d'aider la Haute Commission à préparer une série d'activités liées aux élections, à commencer par les élections présidentielles et parlementaires régionales dans la région du Gouvernement régional du Kurdistan, désormais prévues pour le 25 juillet, jusqu'aux élections du Conseil des représentants qui se tiendront dans les 18 gouvernorats à la fin de 2009 ou au début de 2010. Après l'adoption du cadre juridique par l'Assemblée nationale du Kurdistan actuelle, des négociations ont été engagées pour déterminer les besoins en

financement. En principe, la commission électorale a besoin de 90 jours de préparation après réception du budget afin d'organiser une élection crédible et acceptée. Il faut noter à ce sujet que la Haute Commission continue d'avoir du mal à obtenir des fonds des autorités iraqiennes pour mener en temps voulu les activités liées aux élections. Il faut régler cette situation si l'on veut que les élections au Conseil des représentants et l'inscription sur les listes électorales à l'échelle nationale aient lieu comme prévu.

23. Parallèlement à l'assistance technique relative aux activités opérationnelles, la MANUI a incité la Haute Commission à établir des bilans des enseignements tirés de l'expérience afin d'améliorer son travail ainsi que sa préparation aux élections à venir. L'accent est mis en particulier sur la nécessité d'améliorer la liste électorale nationale et sa fiabilité aux niveaux des districts et des sous-districts. On espère pouvoir commencer à mettre à jour la liste complètement le 1<sup>er</sup> août.

## **E. Aide humanitaire, reconstruction et développement**

24. L'élection récente des nouvelles autorités provinciales est l'occasion de renforcer la gouvernance locale en confiant aux conseils provinciaux la responsabilité d'améliorer le niveau de vie dans leur circonscription. Plusieurs sondages d'opinion et enquêtes de l'ONU menés pendant la période considérée mettent en évidence que la nécessité d'améliorer les conditions de sécurité, jusqu'à récemment la principale priorité des Iraquiens, a cédé le pas à la demande accrue de services sociaux et d'emplois. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sont priés de réexaminer leurs priorités pour être mieux à même d'aider le Gouvernement dans ces domaines.

25. La clôture du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq à de nouvelles contributions, décidée à la huitième réunion du Comité des donateurs du Mécanisme tenue le 18 février à Naples, marque également le début d'une phase de transition pour l'assistance de l'ONU à l'Iraq. Les contributions au Mécanisme cesseront à compter du 30 juin 2009, aucun nouveau projet ne sera approuvé après le 31 décembre 2009 et aucun nouveau contrat ne sera conclu après le 31 décembre 2010. La contribution de l'ONU au relèvement de l'Iraq à l'aide du Mécanisme a été reconnue dans un rapport indépendant rendu public à Naples et établi à la demande du Comité des donateurs du Mécanisme. Dans ce rapport, il a été confirmé que 1,3 milliard de dollars, confiés à l'ONU par l'intermédiaire du Mécanisme, ont permis d'acheminer des biens tangibles et physiques qui ont amélioré les conditions de vie des bénéficiaires malgré des conditions d'exécution souvent difficiles. Les donateurs et le Gouvernement iraquien se sont félicités également de l'amélioration de la cohérence de la programmation de l'ONU à l'intérieur de l'Iraq. Je remercie chaleureusement les 25 pays donateurs pour le soutien qu'ils ont apporté au Mécanisme, en particulier la Commission européenne, le Japon, l'Espagne, le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Je remercie tout particulièrement le Gouvernement italien, qui a dirigé le Mécanisme ces deux dernières années, et le Gouvernement danois qui a pris la relève en 2009.

26. Tirant les enseignements de l'expérience acquise dans le cadre du Mécanisme, l'Iraq entre désormais dans une nouvelle phase d'assistance internationale bilatérale. Je me réjouis que les participants à la réunion de Naples aient examiné la manière

d'améliorer la coordination entre les donateurs, l'ONU et le Gouvernement, qui avait été favorisée par le Mécanisme. Cela est capital pour assurer l'appropriation, la prise de responsabilité et la transparence en matière d'aide préconisées par la Déclaration de Paris. Pour ce faire, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont décidé, pour ce trimestre, d'établir un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Iraq pour 2011-2014, décision approuvée officiellement par le Gouvernement iraquien en avril et qui est conforme à la stratégie nationale de développement de l'Iraq. Le Plan-cadre constituera une évolution notable par rapport à la stratégie d'aide à l'Iraq actuellement mise en œuvre par l'ONU et tient compte à juste titre de la transition que connaît l'Iraq vers un développement plus stable.

27. L'Iraq continue de se heurter à des difficultés socioéconomiques considérables. Le déficit budgétaire de 2009 devrait s'établir à 27 %, 15,9 milliards (soit le montant le plus élevé des six dernières années). La pauvreté est également un problème omniprésent. L'enquête socioéconomique menée auprès des ménages iraqiens, publiée en janvier 2009 par la Banque mondiale et le Gouvernement iraquien, confirme que 13 % des iraqiens (26 % dans les zones rurales) ont un revenu mensuel par habitant de moins de 51 dollars. Elle souligne également les problèmes liés aux services municipaux dans de nombreux secteurs. Ainsi, 71 % des Iraquiens ne bénéficient pas du ramassage municipal des ordures et 12 % des ménages seulement ont un approvisionnement en eau jugé fiable. D'après une analyse de la main-d'œuvre iraquienne effectuée en janvier, 450 000 jeunes devraient entrer dans la vie active en 2009 alors que les débouchés de l'emploi sont limités. Ces résultats indiquent qu'il faut accroître l'assistance fournie aux conseils provinciaux pour fixer des objectifs de développement, élaborer des stratégies sectorielles et améliorer l'exécution du budget.

28. Par ailleurs, malgré une récente flambée de violence, des familles déplacées continuent de retourner, à un rythme régulier, dans les villages où elles habitaient ou de chercher à se réinstaller dans des endroits où elles se sentent plus en sécurité. À la fin de la période à l'examen, on comptait près de 50 000 familles rapatriées depuis le début de 2008. La plupart sont des personnes déplacées dont 70 % sont retournées dans le gouvernorat où elles vivaient et 11 % seulement viennent de l'étranger. La décision de retourner en Iraq et de s'y réinsérer semble être nettement influencée par les conditions de sécurité, les débouchés de l'emploi et les services proposés ainsi que par les garanties que les personnes reçoivent en matière de protection juridique et de droits de propriété. Au moins 39 % des personnes déplacées ne souhaitent pas actuellement retourner à l'endroit dont elles sont originaires et des enquêtes humanitaires indiquent que, dans certains cas, leur situation n'est pas pire que celle d'autres iraqiens pauvres. Des enquêtes menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en République arabe syrienne et en Jordanie montrent que jusqu'à 80 % des personnes interrogées n'ont aucune intention de retourner en Iraq. Ces résultats soulignent la nécessité d'établir un plan global de création d'emplois locaux et de fournir une assistance directe aux rapatriés, aux personnes déplacées et aux ex-combattants. Au cours de la période considérée, l'ONU, essentiellement par l'intermédiaire du HCR et d'autres partenaires, a continué d'appuyer les efforts consentis par l'Iraq pour assurer la protection et le suivi des rapatriés et leur prêter assistance.

29. L'Organisation cherche à aborder ces questions complexes dans le cadre d'une démarche globale s'appuyant sur des programmes à grande échelle, financés par le

Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, et adaptés au Pacte international pour l'Iraq, en vue de créer les conditions requises, sur le plan politique, pour la réforme du secteur privé et du secteur public, et de promouvoir la fourniture de services et la création d'emplois au niveau local. Au cours du trimestre dernier, au moyen du Programme de développement du secteur privé (financé à hauteur de 30 millions de dollars), l'ONU et l'Organisation de coopération et de développement économiques ont appuyé l'action que mène l'Iraq pour réformer les entreprises publiques. Un autre programme est désormais en place, le Programme de réforme du secteur public et de décentralisation des services essentiels (financé à hauteur de 60 millions de dollars), dans le cadre duquel l'ONU aide le cabinet du Premier Ministre et les ministères à moderniser la fonction publique et les structures administratives iraqiennes.

30. La coordination internationale est essentielle pour le succès de ces initiatives, en particulier au moment où le Pacte arrive au bout de sa deuxième année d'exécution. En 2009, le Premier Ministre al-Maliki a souligné qu'il fallait mettre à jour le Pacte pour qu'il tienne compte des nouvelles réalités du pays. À la réunion du Comité exécutif du Pacte, en avril, l'accent a été mis sur l'importance du Pacte comme outil permettant de hiérarchiser les priorités de développement qui devraient bénéficier d'un appui international. Cependant, il faut bien définir ces domaines et les aligner sur les priorités socioéconomiques de l'Iraq. D'ailleurs, mon Conseiller spécial, Ibrahim Gambari, a entrepris de réexaminer le Pacte pour le recentrer. Il s'est rendu à Bagdad du 24 au 27 mai, où il a tenu de longues consultations avec les dirigeants iraqiens, dont le Premier Ministre al-Maliki et les Vice-Présidents Abdul Mahdi et al-Hashemi. Pendant son séjour, il a également coprésidé, avec le Premier Ministre adjoint Barham Saleh, la réunion du Groupe de coordination de Bagdad, tenue le 26 mai, où ont été présentés les progrès accomplis jusqu'ici et à laquelle les participants ont envisagé la voie à suivre à l'avenir. À l'issue d'entretiens avec le Gouvernement et la communauté des donateurs, le Groupe de coordination est convenu de recentrer le Pacte qui reposera désormais sur des piliers bien précis. Le Gouvernement iraquien est chargé des réformes internes inscrites au programme du Pacte tandis que le Pacte assurera le renforcement des capacités et favorisera la diplomatie économique en vue d'encourager les investissements étrangers, les échanges et l'intégration économique. Un groupe de travail préparatoire a été chargé d'établir un plan détaillé qui sera présenté à la prochaine conférence d'examen prévue pour la fin de l'année 2009.

31. Le recensement de la population et de l'habitation de 2009, qui doit avoir lieu cette année, est la première occasion pour le pays depuis 1997 d'établir des points de repère par rapport aux objectifs de développement nationaux et mondiaux. Des premiers échanges de vues ont eu lieu et, pour aider le Gouvernement, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a tenu, le 23 janvier, une Conférence sur la planification du recensement et l'assurance qualité, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et en partenariat avec l'Office central des statistiques et des technologie de l'information (et son homologue dans la région du Kurdistan iraquien).

32. Les opérations de secours d'urgence menées par l'ONU et ses partenaires se sont poursuivies également en vue de lutter contre les épidémies, l'insécurité alimentaire et le dénuement chronique. Au premier trimestre de 2009, l'épidémie de rougeole qui s'était déclarée en 2008 s'est poursuivie, touchant 13 679 malades dans tout pays, causant la mort de 35 enfants et mettant de nombreux autres en danger.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a reçu plus d'un million de dollars du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires afin de lancer une campagne de vaccination d'urgence, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), pour endiguer l'épidémie dans cinq gouvernorats touchés par la maladie. L'UNICEF a aussi continué à fournir une aide d'urgence dans 68 des sous-districts les plus vulnérables, où vivent 1,6 million d'Iraqiens, et pu notamment améliorer l'accès à l'eau, à l'assainissement, aux soins de santé, à l'éducation et aux services de soutien psychosocial. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni une aide alimentaire à quelque 630 000 personnes déplacées dans tout le pays.

33. Le financement d'opérations humanitaires de cette nature continue de poser problème. Je remercie les donateurs qui ont contribué à la procédure d'appel global de 2009 pour l'Iraq et la région, dans le cadre de laquelle 355 millions de dollars sont nécessaires au titre de l'aide humanitaire aux réfugiés iraqiens vivant à l'étranger et 192 millions de dollars pour les plus vulnérables à l'intérieur du pays. Globalement, cette procédure d'appel global est financée à hauteur de 43 % environ mais il faut davantage de fonds pour satisfaire les autres besoins humanitaires. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat a renouvelé la charte du Fonds d'intervention humanitaire renforcée pour l'Iraq, qui a récemment reçu 15 millions du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq aux fins du financement des travaux des organisations humanitaires iraqiennes. Il a dispensé une formation à 40 organisations iraqiennes afin qu'elles améliorent leur accès au financement provenant du Fonds.

34. La persistance de menaces écologiques est aussi une source de difficulté sur le plan humanitaire et sur le plan du développement. L'Iraq doit faire face cette année encore à la sécheresse due au faible niveau de précipitations hivernales dans de nombreuses régions, ce qui met l'environnement et l'agriculture en danger. L'épuisement des sources d'eau naturelles aggrave le problème. Le Ministre adjoint chargé des ressources en eau a constaté qu'au cours des trois derniers mois, 32 % seulement de l'eau provenait de sources locales, obligeant l'Iraq à être fortement tributaire de ses voisins. Le cours du Tigre et de l'Euphrate diminue et la réduction de la quantité d'eau menace également sa qualité. L'agriculture et la production d'énergie sont touchées également et les projets d'irrigation de vastes terres agricoles et de construction de centrales électriques sont compromis par la pénurie d'eau. Le Ministère de l'agriculture a signalé en mars que l'Iraq n'utilisait que 50 % de ses terres cultivables en raison du manque d'irrigation et de la mauvaise qualité du sol. J'invite l'Iraq et ses voisins à engager d'urgence un dialogue international pour trouver des solutions au problème des cours d'eau qui alimentent plusieurs pays.

35. Pendant la période à l'examen, l'équipe de pays des Nations Unies a lancé deux grands programmes avec le Gouvernement iraqien. L'initiative des marais, prise par le Gouvernement et l'ONU, rassemble l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le FNUAP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), autour d'un programme stratégique de renforcement des capacités qui vise à régénérer ce milieu exceptionnel, à améliorer les services sociaux et à favoriser le développement économique. Le Ministère des marais s'est engagé à cofinancer cette initiative à hauteur de 5 millions de dollars. Le PAM, l'OMS, l'UNICEF et la FAO ont

également lancé le Partenariat visant à éliminer la faim et la malnutrition chez les enfants, qui vise à mettre sur pied un système national de suivi des incidences de l'augmentation des prix alimentaires.

36. Le deuxième rapport que l'Iraq a présenté sur la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel a été établi avec l'aide du PNUD et de l'UNICEF. Depuis le dernier rapport, ces deux organismes et des organisations non gouvernementales internationales ont aidé l'Iraq à déminer 20 kilomètres carrés de terre et à sensibiliser plus de 276 600 personnes au danger des mines. Au cours de la période considérée, le déminage, qui était confié à des entrepreneurs civils dans tout le pays, est passé aux mains du Ministère de la défense. Vu les lourdes conséquences humanitaires et économiques qu'ont les mines et les engins non explosés en Iraq, l'ONU a demandé que le déminage civil reprenne rapidement.

37. Le PNUD a également terminé la base de données juridiques iraqiennes et choisi le tribunal d'instruction d'Erbil comme juridiction modèle dans le cadre d'un programme consacré à l'état de droit. Avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, il a procédé à une évaluation des besoins en matière de conformité institutionnelle et de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

38. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a aidé le Gouvernement à élaborer une politique nationale globale du logement visant à améliorer les conditions de logement et à remédier à la pénurie chronique de logement. L'OMS a également assuré un programme de formation s'adressant à des équipes médicales dans tout le pays en vue d'améliorer les services de transfusion sanguine. L'OMS et l'UNICEF ont commencé, avec le Ministère iraquien de la santé, à mettre à jour la Stratégie de l'Iraq sur la santé maternelle et infantile. L'UNICEF a terminé de rénover 14 établissements scolaires et distribué des fournitures à près de 20 000 élèves d'écoles primaires. Le PNUD a remis en état cinq unités de turbines dans les centrales électriques de Mossoul et de Taji, ce qui a permis d'augmenter de près de 80 mégawatts l'alimentation du réseau national.

39. Dans la droite ligne de l'engagement qu'elle a pris de promouvoir l'égalité des sexes et la parité, l'ONU a lancé, avec le Gouvernement iraquien, une stratégie pour la promotion de la femme qui met l'accent sur la situation des femmes iraqiennes dans la société (garanties constitutionnelles, participation à l'emploi et protection). Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a organisé à Istanbul une conférence qui a rassemblé le Gouvernement iraquien, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies et visait à aider le Gouvernement à s'acquitter des obligations que lui impose la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Dans le cadre d'une démarche systématique de suivi et de signalement des violations graves des droits de l'homme, l'UNICEF a dispensé une formation à plus de 400 Iraquiens sur la violence faite aux enfants et aux jeunes, notamment aux filles. L'ONU est sensible à la participation du Gouvernement et de la société civile à cette question cruciale pour l'avenir de l'Iraq.

## F. Activités dans le domaine des droits de l'homme

40. Le 29 avril, la MANUI a publié son quatorzième rapport sur la situation en matière de droits de l'homme pendant la période allant de juillet à décembre 2008. Dans ce rapport, établi en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Mission indique que les conditions de sécurité continuent de s'améliorer, mais que la situation d'ensemble des droits de l'homme en Iraq demeure préoccupante. Elle mentionne également de nombreuses violations des droits de l'homme et rappelle que la situation ne peut devenir durablement sûre que si des mesures supplémentaires sont prises pour renforcer l'état de droit et mettre fin à l'impunité. Dans son rapport, la Mission prend acte qu'une évolution institutionnelle et juridique majeure s'est produite au cours de la période considérée. Elle indique en outre que la violence sexiste est partout en Iraq l'un des problèmes majeurs qui ne reçoivent pas l'attention voulue.

41. La MANUI reste préoccupée par les carences chroniques constatées en matière d'administration de la justice et de primauté du droit. À cela s'ajoute la décision du Gouvernement d'appliquer à nouveau la peine capitale dans le cadre de la législation antiterroriste : 128 détenus ont été exécutés par pendaison au deuxième trimestre de 2009. Un point particulièrement préoccupant est l'importance que revêtent les aveux dans les affaires pénales, d'où la pratique des interrogatoires musclés, qui, dans certains cas, confinent à la torture. Devant cet état de choses, la Mission a continué d'intervenir auprès des autorités iraqiennes pour les convaincre de respecter les obligations découlant du droit international et a engagé le Gouvernement à instituer immédiatement un moratoire sur les exécutions.

42. Il n'existe pas de statistiques fiables sur la population carcérale en Iraq, en raison notamment du manque d'informations précises et de transparence concernant l'application de la loi d'amnistie. La MANUI a appris, de source digne de foi, que certains détenus ont été arrêtés par les autorités iraqiennes immédiatement après avoir été libérés d'infrastructures pénitentiaires contrôlées par la force multinationale en Iraq. Dans l'intervalle, le nombre de détenus placés sous la garde de la force multinationale est tombé de 15 000 en décembre 2008 à 12 500 en avril 2009.

43. Pour résoudre le problème de la surpopulation carcérale et améliorer les conditions de vie dans plusieurs centres de détention, le Gouvernement a annoncé un plan de modernisation prévoyant la construction de nouvelles installations ou la rénovation de celles qui existent déjà. Le Bureau des droits de l'homme de la MANUI s'en félicite mais craint que sans une réforme de la législation pénale, une révision des mesures antiterroristes et l'amélioration du traitement des détenus et de la conduite des procès, cette initiative ne suffira pas pour assurer le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme et des procès équitables.

44. La violence faite aux femmes est un des principaux problèmes qui demeure négligé en Iraq. On continue de signaler comme accident, tentative de suicide ou suicide ce qui en réalité est un crime d'honneur ou une autre forme de violence à l'égard des femmes. La Mission a poursuivi l'action qu'elle mène auprès de membres du Gouvernement iraqien et d'organisations de la société civile pour les sensibiliser aux droits des femmes et a apporté son appui à diverses initiatives prises par les autorités nationales et des ONG pour mettre un terme aux crimes d'honneur et autres formes de violence. Les 19 et 20 mars, le Bureau des droits de l'homme de

la Mission a parrainé une conférence internationale qui a réuni des députés, des représentants des ministères techniques compétents, des membres du Gouvernement régional kurde et des experts internationaux. La conférence s'est achevée par l'adoption de recommandations sur les mesures législatives et autres qui devraient être adoptées pour instituer de meilleurs mécanismes de protection des femmes dans un contexte de violence et de difficultés économiques.

45. Le Bureau des droits de l'homme de la Mission a continué d'aider les institutions iraqiennes à mieux protéger et promouvoir les droits de l'homme. Quinze formateurs des ministères de l'intérieur et de la défense ont bénéficié d'une formation approfondie concernant les principes qui sous-tendent les dispositions relatives aux droits de l'homme en droit international et en droit interne. Cette formation a eu lieu de février à avril à Erbil.

46. Le vide laissé par la démission du Président du Conseil des représentants en décembre 2008 a retardé plusieurs projets, notamment la création de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme. Le Comité des droits de l'homme du Conseil des représentants a demandé au Président de nommer un comité chargé du recrutement des commissaires. Le budget de l'exercice 2009-2010, approuvé en mars, ne prévoyant aucun crédit pour financer la Haute Commission indépendante, la MANUI demande instamment au Conseil des représentants et au Gouvernement d'allouer des ressources budgétaires à cette fin lors de la révision du budget à mi-parcours, qui aura lieu en juin 2009.

47. En mars, le Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq a approuvé un projet du Bureau des droits de l'homme de la Mission relatif à la formation et à l'équipement d'une équipe d'experts du Ministère des droits de l'homme chargée de conduire une mission d'exhumation de charniers en Iraq. Dans le cadre de ce projet, qui complète d'autres projets du Bureau relatifs à la justice transitionnelle et à la réconciliation, on devrait en priorité rechercher les restes de prisonniers de guerre koweïtiens.

## **G. Activités opérationnelles, logistique et sécurité**

48. Conformément à l'Accord de sécurité bilatéral, le transfert des responsabilités en matière de sécurité de l'armée américaine aux Forces de sécurité iraqiennes se poursuit. L'armée américaine a commencé à évacuer plusieurs bases et postes de sécurité conjoints dans le pays et les forces iraqiennes assument de plus en plus de responsabilités dans le domaine de la sécurité intérieure. À Bagdad, les restrictions imposées semblent avoir été allégées et plusieurs clôtures temporaires de béton ont été démantelées dans les zones urbaines dans le cadre du processus élargi de normalisation. Selon des responsables gouvernementaux, les Forces de sécurité iraqiennes disposent de capacités suffisantes pour prendre le relais de la force multinationale en Iraq. Cependant, les groupes d'opposition armés, Al-Qaida et d'autres éléments extrémistes continuent de démontrer qu'ils veulent et peuvent mener des attaques d'envergure contre les responsables gouvernementaux, les forces de sécurité et la population. Si l'activité des insurgés s'est sensiblement ralentie dans le pays au cours des 12 derniers mois, il reste encore des groupes armés déterminés à susciter la violence entre factions et à saper la confiance de la population dans la capacité du Gouvernement à instaurer véritablement la sécurité.

49. D'une façon générale, les régions du gouvernement régional kurde sont demeurées stables, ce qui a permis à la Mission et à l'équipe de pays des Nations Unies de mener des activités de sensibilisation auprès des populations. Il est cependant toujours à craindre que des activistes venant d'autres régions ne s'y infiltrent. Dans la ville contestée de Kirkouk et ses alentours, des groupes armés locaux n'ont cessé de harceler les forces iraqiennes et américaines. Un point qui fait l'objet d'une attention particulière est le risque d'une escalade des frictions entre les communautés et de la tension entre les Forces de sécurité iraqiennes et les forces peshmerga kurdes stationnées dans les zones contestées du gouvernorat de Kirkouk et du nord de Diyala. Les forces iraqiennes et américaines ont conduit plusieurs offensives conjointes contre Al-Qaida et d'autres activistes dans la province de Ninive. Les opérations militaires n'ont pas encore permis de réduire l'influence des insurgés dans cette région comme cela a été le cas dans d'autres provinces. À Mossoul, on a enregistré une moyenne hebdomadaire de six à sept attentats très meurtriers, notamment des attentats à la voiture piégée et des attentats-suicides au moyen de ceintures d'explosifs, ainsi que des assassinats de chefs tribaux et de dirigeants politiques.

50. Dans la province d'Anbar, l'activité des insurgés demeure concentrée le long du couloir Ramadi-Fallujah, des incidents isolés ayant été signalés dans les alentours d'Al-Qaim (zone frontalière) et de Hit. Ramadi connaît une relative stabilité. Par contre, les Forces de sécurité iraqiennes et les dirigeants du Conseil de l'Éveil à Fallouja et dans sa périphérie ont régulièrement été visés par des véhicules piégés et des attentats-suicides. À Ba'qouba, les insurgés continuent de poser de sérieux problèmes aux forces de sécurité, à la fois en ville et dans les campagnes environnantes. Même le complexe abritant le Conseil provincial demeure vulnérable, comme on l'a vu avec l'attentat-suicide qui a eu lieu malgré les mesures de sécurité draconiennes mises en place à l'occasion de la visite d'une délégation américaine.

51. Le nombre d'incidents est resté faible dans le sud de l'Iraq, à l'exception des deux attaques-suicides qui ont visé en février des pèlerins en route pour Karbala et de deux attentats aux véhicules piégés au nord d'Al-Hillah dont l'un a coûté la vie à des membres des Fils d'Iraq qui attendaient de percevoir leur salaire dans un bureau du Ministère de l'intérieur. La poursuite des opérations de sécurité à Bassora et dans d'autres agglomérations ont permis d'arrêter un grand nombre de suspects et de mettre la main sur plusieurs caches d'armes dans toute la région. Les opérations de lutte contre la contrebande d'armes, notamment dans la province de Maysan, ont été fructueuses puisque les forces de sécurité ont saisi des milliers de roquettes, de mortiers et de bombes artisanales. Malgré ces succès, les Forces de sécurité iraqiennes et la force multinationale en Iraq continuent d'essayer régulièrement des attaques perpétrées avec des armes provenant de ces caches.

52. Compte tenu du caractère complexe et mouvant des conditions de sécurité en Iraq, l'ONU continue de faire face à des défis considérables, qu'il s'agisse d'assurer la sécurité du personnel et des biens ou de conduire des opérations. À cet égard, soucieuse de trouver le juste équilibre entre deux préoccupations – la sécurité et l'exécution des programmes – la MANUI a continué de développer et d'ajuster sa capacité opérationnelle pour être en mesure d'appuyer les activités en cours et a pris des mesures de protection pour faciliter l'élargissement prévu de la Mission, notamment pour appuyer les institutions spécialisées et les fonds et programmes des Nations Unies. À cette fin, la Section de sécurité de la Mission a travaillé en

collaboration non seulement avec les Départements de la sûreté et de la sécurité, des affaires politiques et de l'appui aux missions du Secrétariat, mais aussi avec l'équipe de pays, au Siège et au niveau local, pour s'assurer que le dispositif de sécurité qui sera mis en place réponde parfaitement aux besoins de ces organismes.

53. Les conseillers militaires fournis par des États Membres pour aider la Mission à élargir ses activités dans les gouvernorats et à assurer la liaison avec les Iraquiens et la force multinationale jouent un rôle essentiel. Dans un contexte marqué par l'application de l'Accord de sécurité bilatéral et des interactions de plus en plus importantes entre la Mission et les Forces de sécurité iraqiennes, ils ont aidé à évaluer les capacités conjointement avec leurs homologues, à déterminer l'appui opérationnel qui sera disponible et à définir les modalités que doit prendre la coordination avec les forces iraqiennes tout au long de la phase de transition, des contributions qui ont très utilement aidé la Section de la sécurité de la Mission à élaborer le concept d'opérations pour la période à venir. Au nom de la MANUI, je remercie les États Membres qui ont mis ces conseillers à sa disposition.

#### **IV. Observations**

54. Au cours de la période considérée, on a relevé des signes encourageants de progrès en Iraq. Après le déroulement pacifique des élections provinciales, essentiellement au début de l'année, nous avons observé une démocratisation au niveau local avec la formation d'alliances politiques nouées en vue de la sélection des gouverneurs et de leurs adjoints dans chacun des 14 gouvernorats qui ont tenu une consultation électorale. On peut espérer que cela rendra les collectivités locales et territoriales mieux à même de rendre compte de leur action. En outre, après une longue impasse au Conseil des représentants, un accord a été obtenu sur le choix d'un nouveau président du Parlement et sur un plan de travail rigoureux afin d'accélérer l'examen de la législation en souffrance, indispensable pour le relèvement du pays. Les forces de sécurité iraqiennes continuent aussi à montrer qu'elles peuvent assumer en matière de sécurité des responsabilités plus lourdes. Ces évolutions témoignent d'une tendance généralement positive tant sur le front politique que sur celui de la sécurité dans le pays.

55. Néanmoins, de nombreuses difficultés demeurent et de nouveaux progrès sont nécessaires, dans les mois qui viennent, pour préserver les gains acquis. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, la réconciliation nationale demeure la priorité absolue en Iraq. En particulier la résolution de graves problèmes comme le fédéralisme, le partage des ressources naturelles, et les litiges sur les frontières intérieures pourrait faciliter l'avènement d'une paix durable. On ne progressera sur ces questions complexes que si les dirigeants iraqiens travaillent ensemble dans un esprit d'unité nationale et adoptent les mesures constitutionnelles et législatives indispensables dans les domaines politique, électoral, économique et social. La prestation des services publics essentiels sera également d'une importance critique pour améliorer les conditions de vie du peuple iraqien. Conformément à son mandat, l'Organisation des Nations Unies continue à épauler et faciliter les efforts actuellement menés par l'Iraq dans tous ces domaines.

56. Alors que les forces de sécurité iraqiennes continuent à montrer qu'elles sont capables d'assumer des responsabilités plus lourdes, la persistance des attaques contre des civils rappelle assez que de graves problèmes continuent à se poser dans

le domaine de la sécurité. J'engage instamment les Iraquiens à ne pas céder à la méfiance, à l'intimidation, à la crainte ou à un esprit de revanche, mais au contraire à travailler ensemble à partir des résultats positifs déjà obtenus.

57. D'importantes consultations électorales sont en cours en Iraq; la Haute Commission électorale indépendante se prépare à la tenue de consultations électorales en 2009 et au début de 2010. Avec l'aide de la MANUI, elle organisera des élections au Kurdistan en juillet, la mise à jour des listes électorales dans l'ensemble du pays en août et de nouvelles élections législatives au Conseil des représentants à la fin de 2009 ou au début de 2010. Les élections aux conseils de gouvernorat, en janvier, ont été considérées par beaucoup comme un succès et il est à espérer que la Haute Commission électorale indépendante pourra s'appuyer sur cette base solide et assurer l'organisation de nouvelles consultations électorales qui fassent autorité. La MANUI est désireuse de continuer, dans les limites de son mandat, à fournir une assistance technique, pour aider la Commission électorale à se tenir prête pour le cas où d'autres élections seraient annoncées, par exemple à Kirkouk, pour d'éventuels référendums et pour des élections aux niveaux des districts ou des sous-districts.

58. Je note avec préoccupation la montée des tensions dans plusieurs régions, en particulier celles de Ninive, Kirkouk et Diyala. Si je salue l'effort récemment fait pour organiser des patrouilles communes aux forces de sécurité iraqiennes et aux *Peshmergas* dans certaines zones contestées, beaucoup reste encore à faire pour stabiliser la situation. J'engage instamment les dirigeants nationaux et locaux à s'efforcer d'aplanir les tensions et à travailler à la solution des problèmes de fond. À ce sujet, je soutiens les efforts de mon Représentant spécial et de la MANUI pour faciliter un débat politique et aider les parties à trouver des solutions mutuellement acceptables. En particulier, un rapport de la MANUI sur les frontières intérieures en litige servirait d'utile point de départ pour un débat constructif. J'appelle instamment les dirigeants iraqiens à saisir cette occasion d'engager un processus devant conduire à la solution de ces importants problèmes. La MANUI continuera à travailler avec toutes les parties sur d'éventuelles mesures à prendre.

59. En même temps, pour renforcer l'état de droit et le respect des droits de l'homme par des institutions transparentes et indépendantes, la MANUI se propose de promouvoir la Haute Commission indépendante des droits de l'homme. J'encourage aussi le Gouvernement iraqien à poursuivre la réforme judiciaire, en particulier pour l'adoption d'un régime de preuve fondé non pas sur l'aveu mais sur les faits. Les Nations Unies sont prêtes à aider le Gouvernement dans cette importante entreprise. Cependant, je regrette la décision récemment prise par le Gouvernement iraqien de reprendre l'application de la peine de mort en Iraq et je l'engage instamment à envisager à nouveau un moratoire.

60. Le relèvement de l'Iraq entre dans une phase nouvelle : le Gouvernement iraqien mène cet effort de relèvement, avec un abandon progressif du principe des fonds d'affectation spéciale pluridonateurs au profit de relations bilatérales avec les donateurs. Cette nouvelle situation appelle un changement d'orientation et une redéfinition de l'aide internationale à l'Iraq; dans la perspective de l'ONU, nous envisageons de mettre plus nettement l'accent sur le développement social et économique durable. Une économie robuste, des emplois, des services publics et un gouvernement qui fonctionne figurent parmi les avantages de la démocratie. Pour répondre à cette demande, les institutions spécialisées, les fonds et programmes des

Nations Unies devront élargir leur action en Iraq. À mesure que la sécurité s'améliore, on espère que le Gouvernement iraquien et l'équipe des Nations Unies en Iraq auront des relations plus étroites, découlant de politiques bien définies. Au niveau national, cela suppose la fourniture par les Nations Unies de connaissances techniques spécialisées et de pratiques optimales internationales; au niveau des provinces, cela inclut l'assistance que les Nations Unies peuvent apporter à l'amélioration des services sociaux et à la création d'emplois. À l'avenir, l'établissement d'un vaste plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement aidera à normaliser les relations de l'équipe des Nations Unies en Iraq avec le pays. Cette redéfinition et cette expansion de nos opérations seront en 2009 une priorité de l'action des Nations Unies.

61. La coordination de l'aide internationale à l'Iraq est également une importante priorité au moment où le Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq termine ses opérations et que le Pacte international pour l'Iraq aborde sa troisième année de mise en œuvre. Un examen stratégique des futurs mécanismes de coordination en Iraq est à la fois nécessaire et opportun pour mettre à jour les stratégies internationales suivies dans le cadre de la souveraineté iraquienne. Un dialogue entre le Gouvernement et les donateurs sur la façon dont le Pacte international pour l'Iraq pourrait être adapté est essentiel. En ma qualité de coprésident de ce pacte, j'encourage l'adoption d'une démarche plus rationnelle et mieux ciblée sur les priorités socioéconomiques de l'Iraq. À ce sujet, je ne peux que me louer de l'étroite coopération qui s'est nouée entre le Gouvernement iraquien et mon Conseiller spécial pour le Pacte international, M. Ibrahim Gambari.

62. Des ressources devraient également être consacrées aux domaines qui sont essentiels pour le relèvement social et économique. Par exemple, les réfugiés, les personnes déplacées et les rapatriés sont une priorité critique, et les Nations Unies continueront à aider l'Iraq à assurer leur réinsertion, leur réinstallation et leur retour. Cependant, tout donne à penser que ces efforts ne seront efficaces que s'ils ne restent pas isolés d'initiatives plus larges pour reconstituer les moyens d'existence et fournir des services aux populations les plus pauvres et celles touchées par le conflit. J'engage instamment l'Iraq, les pays d'accueil voisins et la communauté internationale à travailler ensemble pour résoudre ces problèmes complexes.

63. Je suis convaincu que la coopération régionale et internationale demeure indispensable pour la stabilité et le redressement de l'Iraq et que les initiatives doivent être regroupées. Je me félicite de la série récente d'échanges de visites d'État entre l'Iraq et la plupart des pays voisins. Dans le cadre de son mandat, la MANUI continuera à fournir des connaissances techniques spécialisées et une assistance au Gouvernement iraquien dans ses rapports avec ses voisins par le canal des mécanismes régionaux et des initiatives bilatérales sur les questions d'intérêt commun. En outre, par la résolution 1859 (2008), le Conseil de sécurité a décidé d'examiner les résolutions concernant spécifiquement l'Iraq, à commencer par la résolution 661 (1990), et prié le Secrétaire général de lui présenter, après avoir consulté l'Iraq, un rapport sur les faits propres à lui permettre d'envisager les mesures à prendre pour permettre à l'Iraq de retrouver la stature internationale qui était la sienne avant l'adoption de ces résolutions. Je présenterai bientôt un rapport au Conseil de sécurité au titre de la résolution 1859 (2008).

64. À mesure que la situation sur le plan de la sécurité s'améliorera, les Nations Unies continueront à s'efforcer d'élargir leur présence et leurs activités en Iraq,

ainsi que leurs propres capacités opérationnelles. Cependant, l'Iraq constitue toujours un environnement difficile, et la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies sont l'une de mes principales priorités. Pour cette raison, les Nations Unies continueront à dépendre des États Membres pour le soutien sécuritaire, logistique, opérationnel et financier dans l'avenir prévisible. Il faut donc investir à bon escient pour améliorer les capacités opérationnelles de l'ONU. Je remercie le Gouvernement iraquien et la force multinationale en Iraq pour l'appui qu'ils n'ont cessé d'apporter à la présence des Nations Unies en Iraq.

65. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à tout le personnel des Nations Unies travaillant en Iraq, pour les efforts qu'il déploie sans relâche. Nous avons là un bon témoignage de la volonté de l'Organisation d'aider le peuple iraquien à reconstruire la nation iraquienne à ce moment décisif de son histoire. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'Iraq, David Shearer, qui a récemment quitté la mission. Il a supervisé avec diligence l'extension des activités humanitaires, de reconstruction et de développement des Nations Unies en Iraq pour qu'elles correspondent mieux aux priorités propres de l'Iraq. Je tiens également à saluer l'action du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, Staffan de Mistura, qui quittera bientôt la Mission. Dans des conditions difficiles, il s'est personnellement attaché à promouvoir le dialogue politique, en particulier s'agissant des frontières intérieures en litige, et son rôle dans le succès des élections provinciales récentes mérite particulièrement d'être salué.

---